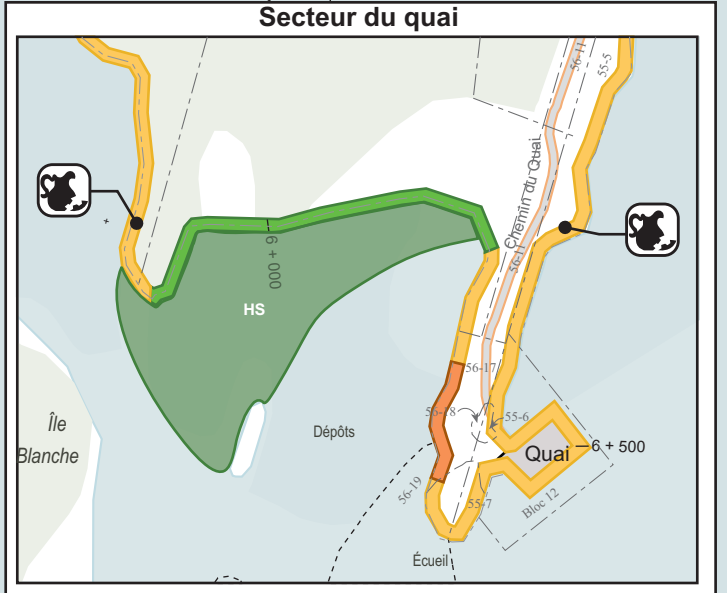
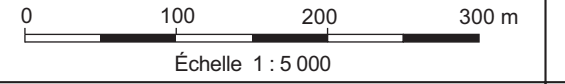


Protection des berges	Zones sensibles	Voie de communication	Limite
<b>Milieu naturel</b>	Zonage de risque (C.E.E.B. 2004)	Route 138	Municipalité
Roc	Site archéologique	Route asphaltée	Lot
Naturel	Écurie	Chemin de gravier ou forestier	- 2 + 500 Chaînage (m)
<b>Interventions passées et prévues</b>	Culture fourragère	Chemin non carrossable	Levé topographique
Enrochement existant	Herbière à spartine	Accès possible (existant)	HT Haut de talus
Section d'enrochement prévu par la municipalité de Ragueneau	Herbière à carex	Accès possible (à aménager)	BT Bas de talus
Section d'enrochement prévu par le ministère des Transports	Nid d'hirondelle		1087 N° civique
RAG-5 Section en surveillance			



Projet de protection linéaire en enrochement des berges de la rivière aux Outardes à Ragueneau  
Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

**CARTE 2  
DESCRIPTION DU PROJET**



Base : BD1Q, feuille 22F102-200-0102, échelle 1 : 20 000, MRNF Québec, 2003  
Sources :  
- Plan "Protection des berges", C.E.E.B., échelle 1 : 12 000, 7 juin 2005  
- Plan "Municipalité de la paroisse de Ragueneau, levé topographique des berges", Rousseau, Babin et ass., novembre 2005  
- Plan "Compléction cadastrale", Rousseau, Babin et ass., novembre 2005



Note : La largeur représentée des enrochements à réaliser a été exagérée pour les fins d'illustration du projet. Les largeurs effectives au pied des talus seront plutôt d'environ 5 mètres pour les sections marines (Rag-1 à Rag-13) et de moins de 4,5 mètres pour les fluviales (Rag-14 à Rag-18).